

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON: AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS: AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

Les Scandales dans les églises.
La France et le Dahomey.
Document secret. — Traité passé avec le roi des Egbas.
Les Anarchistes à Lyon.
La Semaine médicale.

Plus de mauvais Numéros

Pendant le long débat qui a eu lieu à la Chambre et au Sénat, on a entendu plusieurs fois cette phrase: « Mais, faites donc votre armée coloniale! »
Cette armée spéciale, nous l'avons avant la fin de l'année. Le projet de loi aurait été voté avant-hier au Sénat, si un amendement important n'avait pas été, au dernier moment, renvoyé à l'examen de la commission. Mais, l'important est que les conscripts de l'année prochaine verront certainement appliquer le nouveau régime. Et ce nouveau régime sera bien reçu par le public.

Tous les ans, trois cent mille familles sont anxieuses, au moment du tirage au sort. On ne se dit plus, comme jadis: le fils va-t-il avoir un bon numéro? Ce bon numéro qui, injustement, exemptait de tout service. On se dit: pourquoi ce notre pauvre petit ne soit pas envoyé aux colonies!

C'est là un sujet de terreur. La liste est si longue des « mersousins » qui sont enterrés, bien loin, dans des terres d'où montent les fièvres pernicieuses, ces fièvres qui, comme au Dahomey, tuent 68 p. 0/0 des soldats!
On a supprimé l'injustice du tirage au sort pour les servants et les exemptés, c'est bien. Mais l'injustice est encore plus grande pour les « mauvais numéros » actuels. Cela sera supprimé.

Mais, comment organisera-t-on l'armée coloniale nouvelle?
Il y a plusieurs solutions. D'abord il faut tenir pour assuré qu'une grande partie des contingents sera fournie par les engagements et les rengagements.
Bien que les primes soient faibles, — si faibles que M. le ministre de la marine a l'intention de réclamer des fonds qui permettraient de les augmenter, — on ne manque pas de ces jeunes gens, au caractère aventureux, qui, soit par esprit d'indépendance, soit par ambition, ne demandent pas mieux que d'aller là où la discipline est moins minutieuse, où les galons sont plus vite gagnés, et où il y a du nouveau à voir.

J'ajoute que ceux-là sont, en général, presque assurés de revenir au pays qui les vit naître. C'est un fait reconnu maintenant que les épidémies, les fièvres malignes, attaquent plus spécialement les gens « sans ressort ». Le petit malchanceux qu'un bas numéro a fait envoyer au Sénégal se laissera abattre par la malarie; l'anémie le guette, et il sera atteint promptement par le mal, lorsque celui qui sera allé, de gaieté de cœur, à ses côtés, résistera jusqu'au bout.
A côté des engagés et des rengagés, il y a les « hommes d'origine ». Je sais bien que les sénateurs et députés des colonies protestent contre l'incorporation des fils de leurs électeurs dans l'armée coloniale. Ils viennent dire que les colons ne supportent pas mieux que nous les climats malsains. C'est possible, si vous envoyez au Tonkin des naturels de la Martinique, si vous les déplacez d'une zone à l'autre, mais en choisissant sagement les lieux d'envoi, il n'y a plus à re-

douter pour les colons ce dont ont souffert les contingents métropolitains depuis si longtemps.
Je viens de dire « en choisissant les lieux d'envoi ». Car il est entendu qu'on ne laissera pas les hommes d'une colonie faire leur temps de service dans cette colonie même. Ce serait dangereux au point de vue de la sécurité intérieure. De même qu'on envoie en Normandie ou en Provence les conscripts parisiens, et réciproquement, on n'appliquera pas aux colons le recrutement régional que l'on a craint d'appliquer en France.

Reste un troisième mode de recrutement.
Mais celui-là, on parait, au ministère de la guerre, refuser de s'en servir.
M. le sénateur Bérenger, à qui l'on doit la loi qui porte son nom, et dont j'ai souvent entretenu mes lecteurs, poursuit avec un tempérament d'apôtre, son œuvre du relèvement moral des « jeunes coupables. »

Il a demandé qu'on permit aux condamnés libérés de s'engager dans l'armée coloniale. M. de Freycinet a répondu que, dans l'armée, on montrait certaine répugnance à admettre, aux conditions ordinaires, des hommes ayant subi des condamnations.
Je comprends cette répugnance, mais je la combats.

Que voulez-vous que fasse un homme encore jeune, et qui sort de prison? Il lui est impossible ou très difficile, malgré les Œuvres qui s'occupent de lui, de trouver du travail. La récidive, pour celui que ne soutient pas sa famille, est une chose fatale. Pourquoi l'armée, ou tout au moins, un corps d'armée spécial, ne l'accueillerait-il pas?

Il y a les bataillons d'Afrique! Je sais bien. Mais ces bataillons, où la discipline est très dure, sont composés de gredins qu'on incorpore de force. Un libéré, qui a, en somme, payé sa dette, ne voudra pas retomber dans un ignoble milieu.
Il y a la légion étrangère? Mais, là encore, la vie est impossible à celui qui, ayant commis une faute, aura cependant conservé de bons sentiments et voudra ne point paraître avoir abandonné sa qualité de Français.
Il y a là une question à examiner plus longuement qu'on ne l'a fait au Sénat.
En tous cas, la loi sur l'armée coloniale, même si elle n'est pas aussi complète qu'on le voudrait, sera une bonne loi. Il n'y aura plus de ces « mauvais numéros » qui font trembler les familles des conscripts et envoient à la mort sans gloire tant de jeunes existences.
H. D.

LA POLITIQUE

Le 1er mai, tous les conseils municipaux de France — à l'exception d'un seul — vont être renouvelés et la période électorale a déjà commencé en fait dans la plupart des communes.
Ce n'est pas pour rien que les chets du cléricisme ont pris l'offensive en ces temps derniers, mettant toutes voiles dehors, amoureux de réclamer et impatient de martyre: ils ont voulu stimuler le zèle de leurs adhérents en vue des élections municipales.
Depuis vingt ans, il n'est pas de moyen auquel n'aient recouru les défenseurs des privilèges et de la réaction pour conserver leur maînie sur l'Etat et sur la société civile; tous les champs de bataille leur étaient bons et tous les prétextes leur ont suffi.
Cette fois, par un effort désespéré, les chevaliers du cléricisme ont imaginé de jeter le trouble dans les consciences

chrétiennes; ils ont joué le rôle d'agents provocateurs afin d'avoir la figure de victimes au regard des fidèles apitoyés.
La manœuvre a-t-elle réussi? Cette tactique grossière a-t-elle donné le change aux habitants des campagnes? Tout porte à croire qu'il n'en est rien et que le paysan finaud sait à quoi s'en tenir sur les pseudo-persécutions du gouvernement de la République.

Ce que l'électeur rural a vu, et ce qu'il est trop malin pour ne pas avoir percé à jour, c'est l'intrusion franche et déclarée de son curé dans le domaine politique. On peut être tranquille: cette immixtion du clergé n'est pas près de réussir dans les campagnes.

A partir du jour où le 16 Mai a reçu le nom populaire de gouvernement des curés, il a été perdu. Les meilleurs catholiques ont voté contre lui et n'ont pas peu contribué à sa chute.
Aussi, la tentative nouvelle du clergé de s'immiscer dans la politique municipale aura pour résultat d'inspirer aux électeurs de la campagne, aux moins suspects d'hostilité envers la religion, un juste sentiment de méfiance.

On peut dire sans se tromper que, cette année, grâce aux manœuvres et aux provocations cléricales, les élections communales seront loin d'être indifférentes au point de vue politique et qu'elles auront une influence considérable en vue du prochain renouvellement de la Chambre.
JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LA FRANCE AU DAHOMEY

L'Incident du « Sané »

Paris, 15 avril.
La Justice publie une déclaration écrite de M. Bayol, ex-lieutenant-gouverneur des Rivières du Sud, déclarant que, malgré ses instances, le commandant Fournier dut, en vertu d'une dépêche du ministre de la marine, lui refuser, comme il l'avait déjà fait au commandant Terrillon, l'autorisation de débarquer un seul marin. Voici cette déclaration:

Le Sané était sur rade à quelques encablures du rivage. Le commandant militaire envoya de son poste de combat la dépêche suivante:
« Commandant Terrillon à commandant du Sané. — Prière envoyer urgence 50 hommes renfort. »

Le commandant du Sané répondit: « Impossible. »
M. Jean Bocamy, capitaine au long cours, me dit, au moment où je sortais de penser un blessé dans sa factorerie:
— Comme marin et capitaine au long cours, je vous somme, monsieur le gouverneur, de vous rendre à bord du Sané, pour exiger le renfort dont M. Terrillon a besoin. C'est une honte pour la France, s'il n'est pas accordé.

Je répondis à M. Bocamy:
— Du moment que le Sané répond qu'il ne peut pas me les accorder, une visite à bord est inutile. Je sais marier moi aussi et s'il y a des ordres formels, le commandant est obligé d'obéir.

Cependant M. Bayol se rendit à bord du Sané et voici comment il raconte son entrevue avec le commandant Fournier:
Je descendis avec le commandant Fournier dans son appartement et je lui dis officiellement:
— Commandant, je viens à bord pour appuyer la demande de M. le commandant Terrillon, et je vous prie instamment, comme représentant du gouvernement, de faire droit à sa requête.

Monsieur le lieutenant-gouverneur, me répondit M. Fournier, je ne puis accéder ni au commandant Terrillon, ni à vous, ce que vous me demandez. Voici mes ordres.
Et le commandant prit rapidement sur sa table, dans un pupitre, une dépêche qu'il me montra, et dans laquelle son départe-

ment lui disait: « Dans aucun cas, ne débarquez un seul marin. Appuyez seulement Bayol du large avec votre artillerie. »
Le déjeuner était fini; nous réglâmes une question de service, et, à 10 heures, j'étais de nouveau sur la plage.

Je me dirigeais vers la maison Régis pour informer le commandant Terrillon qu'il n'y avait plus à compter sur le concours effectif de la compagnie de débarquement du Sané, lorsque M. Jean Bocamy, capitaine au long cours, accourut à ma vue et s'écria:
— Je proteste comme citoyen français, comme marin, contre le refus du commandant du Sané. C'est une honte pour la France.

Tenez, Monsieur, en 1883, nous avons été dans le pétrin à Kotonou; les Dahoméens voulaient nous faire un mauvais parti. Eh bien! une frégate allemande, vous m'entendez, la Sophie, commandée par le contre-amiral Khorr, passait au large. On lui demanda des secours par signaux. Sans hésiter, l'amiral allemand débarqua cinquante marins qui accoururent au secours des négociants français et sauvèrent la situation compromise.

Et, profondément triste, continue M. Bayol, je crus comprendre que mon cher pays avait un ennemi plus puissant que les Dahoméens, ennemi invisible mais toujours présent, qui s'appelle la jalousie française, et, en contemplant nos soldats, je croyais voir, comme dans une hallucination, la marine et les colonies se chamaillant bien à l'abri dans les bureaux du ministère de la rue Royale.

Une Consultation

Paris, 15 avril.
Le ministre de l'intérieur a réuni hier dans son cabinet un certain nombre d'officiers supérieurs qu'il désirait consulter au sujet des mesures à prendre au Dahomey.
Assistaient à cette réunion: MM. Cavaignac, ministre de la marine et Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies.
La séance a duré plus de trois heures.
Il convient de remarquer qu'il ne s'agit pas là d'une commission permanente ayant part dans la direction des opérations; le gouvernement a simplement voulu prendre l'avis de personnes autorisées.

LES SCANDALES DANS LES ÉGLISES

Une circulaire du Ministre de la Justice

Paris, 15 avril.
Le ministre de la justice et des cultes a adressé la circulaire suivante aux procureurs généraux:
Monsieur le procureur général,
Vous savez comment les édifices consacrés à l'exercice du culte catholique ont été dans ces derniers temps le théâtre de scènes tumultueuses.

Le gouvernement qui a la responsabilité du maintien de l'ordre public et qui a le devoir et la ferme volonté de prendre ou de provoquer toutes les mesures propres à en éviter le retour.
Si des désordres nouveaux viennent à se produire, il ne manquera pas, et je n'ai pas besoin d'appeler sur ce point toute votre vigilance, de réprimer les atteintes portées au libre exercice du culte en intentant, le cas échéant, des poursuites prévues par l'article 261 du code pénal.

C'est précédemment, Monsieur le Procureur général, en raison de cette résolution d'assurer aux lieux du culte la protection dont s'est préoccupé le législateur que le gouvernement déplore de voir s'introduire des pratiques qui pourraient tendre à leur enlever le bénéfice de cette protection. J'entends parler de ces conférences et surtout de ces conférences dialoguées qui insinuent sur des objets de polémique courante et précédées d'invitations et de convocations spéciales provoquant en quelque sorte une contradiction, sont de nature à transformer la chaire en un centre de controverses.

De semblables conférences n'ont plus, en effet, que de lointains rapports avec la prédication, c'est-à-dire avec cet enseignement de la religion et de la morale qui constitue un des éléments de l'exercice proprement dit du culte.
Je compte que l'autorité épiscopale s'em-

pluera à mettre fin à des manifestations si fâcheuses en elles-mêmes et dans leurs conséquences. Les évêques comprendront, je veux le croire, combien il importe, au point de vue du respect et de la protection des lieux du culte, de mettre obstacle à tout ce qui pourrait tendre à les détourner de leur destination légale; leur souci de la paix religieuse leur fera comprendre d'autre part, j'en suis persuadé, la nécessité de donner aux prêtres de leur diocèse des instructions propres à assurer le respect dû aux lois du pays et à leur faire éviter en toutes les circonstances, comme ils sauront les éviter eux-mêmes, les critiques et les censures de la nature de celles que prévoient et que répriment les articles 201 et suivants du code pénal.

Si cet espoir venait à être déçu, et si les prescriptions sanctionnées par les textes que je vous signale étaient perdues de vue, je suis résolu et sur ce point encore, je m'en rapporte à votre vigilance, à en poursuivre sans délai, et par toutes les voies de droit, l'observation stricte.
Je viens vous rappeler, monsieur le procureur général, les diverses dispositions de la loi pénale dont les discours proférés ou les incidents survenus dans les édifices du culte peuvent rendre nécessaire l'examen et l'interprétation.

Je ne puis qu'insister de nouveau pour que vous ayez le soin de m'aviser sans retard et par télégramme au besoin, de toutes les circonstances dans lesquelles vous aurez à vous préoccuper de leur application.
Recevez, Monsieur le Procureur général, l'assurance de ma considération des plus distinguées.
Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,
L. RICARD.

Informations Politiques

Paris, 15 avril.

LES ANARCHISTES

Le Figaro rend compte d'une interview qu'il a eue avec plusieurs anarchistes le lendemain de l'arrestation de Ravachol.
— Que pensez-vous de Ravachol? a demandé notre confrère.
— Nous le réclamons malgré ses crimes, car il vient de rendre à la cause un immense service, et croyez que l'épouvante causée par l'explosion de Ravachol hâtera l'avenement d'un temps plus heureux. Nous en sommes sûrs. Mais nous n'avons pas choisi nos moyens. Nous y avons été accablés.

Nous avions cru que la République allait travailler pour les petits et les humbles; nous étions prêts à désarmer. Or, voilà plus de vingt ans que la République est installée. Qu'a-t-elle fait pour le grand nombre de ceux qui souffrent? Depuis longtemps nous ne votons plus, persuadés que cela est inutile. Le suffrage universel tel qu'on le pratique n'est point la représentation des intérêts de la majorité, c'est un trompe-l'œil. Alors nous avons fait parler la dynamite. Elle fait plus de bruit qu'un orateur. Elle oblige la bourgeoisie à examiner sa conscience. Croyez-le, la crainte du jugement dernier engendra plus de saints que le pur amour.

L'ÉVÊQUE DE MENDE

Le conseil d'Etat sera saisi aussitôt après les vacances de Pâques de l'appel comme d'abus porté contre la circulaire et les brochures de l'évêque de Mende.

LA CRISE ITALIENNE

Paris, 15 avril.
Une dépêche de Rome au Figaro dit:
« Les journaux militaires inspirés par le général Pelloux dénoncent les ministres qui refusaient les nouveaux crédits militaires de 15 millions. C'est surtout le langage de ces journaux qui dicte à M. di Rudini sa conduite. »

« Les nouveaux impôts devront rapporter une vingtaine de millions; on espère trouver une autre vingtaine de millions dans les économies projetées et dans les plus-values des recettes des douanes. »
« Contrairement à ce qui a été dit dès l'abord, la crise sera longue et surtout laborieuse. On joue très serré de tous côtés. Le parti Crispien déclare ne pas comprendre pourquoi le roi n'a pas fait appeler des personnalités politiques avant de confier à M. di Rudini la mission de former un nouveau cabinet. »

DOCUMENT SECRET

Le Traité passé entre la France et les Egbas

Important engagement. — Conditions acceptées par les deux parties. — L'autonomie du royaume. — Veto de la France en cas de guerre.
Paris, 15 avril.

On lit dans le Matin:
Nous donnons, il y a quelques jours, l'opinion de l'explorateur Edouard Viard sur le Dahomey et le Benin. Nous sommes aujourd'hui à même de publier le texte du traité qui a été conclu par l'intermédiaire de M. Viard et le roi des Egbas.

Ce traité a été gardé secret jusqu'à ce jour et en voici la raison: l'Angleterre étant intervenue, proposa à la France, en échange de ce document, de régler la situation de l'arrière-pays du Dahomey. Cette proposition fut acceptée, ainsi que la délimitation qui existe actuellement, et qui divise l'arrière-pays de ce pays en trois fractions, allemande, anglaise et française.
Tout autre commentaire relatif à l'importance du document publié ci-dessous serait donc superflu.

LE TRAITÉ

Le onze avril mil huit cent quatre-vingt-huit,
Entre:

- 1° Oluagi-Olu, roi des Egbas,
2° Ogundeyi-Magaggu, grand dignitaire des Egbas,
3° Onilado-Daré, grand dignitaire des Egbas et roi d'Ilado,

Gouvernement légal de la nation des Egbas, réuni en assemblée solennelle et publique à Aké, ville capitale d'Abokouta, spécialement pour les présentes conventions,
D'une part,
Et M. Edouard Viard, chargé par M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la marine et des colonies de la République française d'une mission commerciale dans la contrée située au nord de Porto-Novo et le Moyen-Niger,

D'autre part,
Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

M. Viard, ayant fait connaître au roi et aux grands dignitaires des Egbas, dénomés et qualifiés comme dessus, le motif de son voyage au royaume des Egbas, leur a demandé s'ils consentaient à accorder aux Français le droit de commercer et de s'établir dans leur pays.
M. Viard a, de plus, informé le roi et les grands dignitaires des Egbas qu'il pouvait recevoir et présenter à son gouvernement tout vœu de leur part relativement au royaume des Egbas, ainsi qu'à l'avenir dudit royaume, en leur faisant remarquer toutefois qu'au préalable le roi et les grands dignitaires devaient formellement déclarer qu'ils étaient libres de tout engagement et qu'à aucune époque antérieure à la date des présentes ils n'avaient passé de contrat ou pris tel engagement que ce soit avec d'autres Européens ou personnes quelconques.

Le roi et les grands dignitaires des Egbas ayant formellement déclaré qu'ils étaient libres et indépendants et qu'à aucune époque et avec qui ce soit ils n'avaient pris d'engagement, les conventions suivantes ont alors été stipulées et arrêtées entre les parties:

ARTICLE PREMIER

Le roi et les grands dignitaires des Egbas, sus-nommés et qualifiés comme gouvernement légal de la nation des Egbas, réunis ainsi qu'il est dit d'autre part, accordent aux Français le droit de parcourir, commercer et s'établir dans le royaume des Egbas, ainsi que celui de naviguer en toute liberté sur les rivières et cours d'eau dudit royaume.

Ils pourront y faire, soit sur le sol, soit dans le sous-sol, tels travaux qu'ils désireront.

ART. 2
Les Français seront libres soit de n'être que simples concessionnaires du sol occupé par eux, soit d'en être propriétaires réels par achat, échange ou don.

ART. 3
Les Français établis dans le royaume des Egbas auront à payer aux autorités locales du lieu où ils seront établis, ou à telles autres désignées par le gouvernement des Egbas, une redevance annuelle dont l'impor-

— Dame! notre demoiselle, quand on n'est ni le père, ni le frère, ni le mari.
Aurore se couvrit le visage de ses mains.
VII
Maître Louis
Berrichon se repentait amèrement déjà de ce qu'il avait dit.
Il regardait avec effroi la poitrine d'Aurore soulevée par les sanglots et il pensait:
— S'il allait entrer en ce moment!
Aurore avait la tête baissée. Ses beaux cheveux tombaient par masses sur ses mains, au travers desquelles les larmes coulaient. Quand elle se redressa ses yeux étaient baignés, mais le sang était revenu à ses joues.
— Quand on n'est ni le père, ni frère, ni le mari d'une pauvre enfant abandonnée, prononça-t-elle lentement et qu'on s'appelle Henri de Lagardère, on est son ami, on est son sauveur et son bienfaiteur. Oh! s'écria-t-elle, en joignant ses mains qu'elle leva vers le ciel, leurs colonnies mêmes me montrent combien il est au-dessus des autres hommes. Puisqu'on le soupçonne, c'est que les autres font ce qu'il n'a pas fait. Je l'aime bien, ils seront la cause que je l'adorerai comme un Dieu.
— C'est ça, notre demoiselle, fit Berrichon, adrez-le, rien que pour les faire enrager!
— Henri, murmurait la jeune fille, le seul être au monde qui m'ait protégée et qui m'ait aimée!
— Oh! pour vous aimer, s'écria Berrichon, qui revenait à son couvert trop

longtemps négligé, ça va bien, c'est moi qui vous le dis. Tous les matins, nous voyons ça, nous deux grand'maman.
« Comment a-t-elle passé la nuit? Son sommeil a-t-il été tranquille? Lui avez-vous bien tenu compagnie hier? Est-elle triste? Souhaite-t-elle quelque chose? » Et, quand nous avons pu surprendre un de vos desirs, il est si content, si heureux. Ah! dame, pour vous aimer, ça y est!
— Oui, fit Aurore en se parlant à elle-même, il est bon, il m'aime comme sa fille.
— Et encore autrement, glissa Berrichon d'un air malin.
Aurore secoua la tête.
Aborder ce sujet était un si grand besoin de son cœur, qu'elle ne réfléchissait ni à l'âge ni à la condition de son interlocuteur.
Jean-Marie Berrichon, en train de mettre son couvert, passait à l'état de confident.
— Je suis seule, dit-elle, seule et triste toujours.
— Bah! riposta l'enfant, notre demoiselle, dès qu'il sera rentré, vous retrouverez votre sourire.
— La nuit est venue, poursuivit Aurore, et j'attends toujours, et cela est ainsi chaque soir, depuis que nous sommes dans ce Paris...
— Ah! dame, fit Berrichon, c'est l'effet de la capitale. Là! voilà mon couvert mis, et un peu bien. Le souper est-il prêt, la mère?
— Depuis une heure au moins, répondit le viril organe de Françoise, au fond de la cuisine.
Berrichon se gratta l'oreille.

— Il y a pourtant gros à parier qu'il est là-haut, fit-il, avec son diable de bossu. Et ça m'ennuie de voir que notre demoiselle se fait comme ça de la peine. Si j'osais!
Il avait traversé la salle basse. Son pied toucha la première marche de l'escalier qui conduisait à l'appartement de maître Louis.
C'est défendu, pensa-t-il; je n'aime pas à voir M. le chevalier en colère comme l'autre fois. Dieu de Dieu! Ah ça! notre demoiselle, reprit-il en se rapprochant, pourquoi donc qu'il se cache, tout de même? Ça fait jaser. Moi d'abord, je sais que je jaserai si j'étais à la place des voisins, et pourtant, certes je ne suis pas bavard, je dirais comme les autres: « C'est un conspirateur », ou bien: « C'est un sorcier ».
— Ils disent donc cela? demanda Aurore.
Au lieu de répondre, Berrichon se mit à rire.
— Ah! Seigneur Dieu! s'écria-t-il, s'ils savaient comme moi ce qu'il y a là-haut: un lit, un bahut, deux chaises, une épée pendue au mur, voilà tout le mobilier. Par exemple, interrompit-il, dans la pièce fermée, je ne sais pas, je n'ai vu qu'une chose.
— Quoi donc? interrompit Aurore vivement.
— Oh! fit Berrichon, pas la mer à boire. C'était un soir qu'il avait oublié de mettre la petite plaque qui bouche la serrure par derrière, vous savez!
— Je sais. Mais osas-tu bien regarder par le trou?
— Mon Dieu! notre demoiselle, je n'y mis point de malice, allez. J'étais monté

pour l'appeler de votre part; le trou brillait. J'y mis mon oeil.
— Et que vis-tu?
— Je vous dis, pas le Pérou! Le bossu n'était pas là. Il n'y avait que maître Louis, assis devant une table. Sur la table était une cassette, la petite cassette qui ne le quitte jamais en voyage. J'avais toujours en envie de savoir ce qu'elle renfermait. Ma foi! il y tiendrait encore pas mal de quadruples pistoles; mais ce ne sont pas des pistoles que maître Louis met dans sa cassette, c'est un paquet de papiers, comme qui dirait une grande lettre carrée, avec trois cachets de cire rouge qui pendent, larges chacun comme un écu de six livres.
Aurore reconnaissait cette description. Elle garda le silence.
— Voilà, reprit Berrichon, et ce paquet-là faillit me couler gros. Il paraît que j'avais fait du bruit, quoique je sois adroit de mes pieds. Il vint ouvrir la porte. Je ne dus que le temps de me jeter en bas de l'escalier, et je tombai sur mes reins, que ça me fait encore mal quand j'y touche. On ne m'y reprendra plus... Mais vous, notre demoiselle, vous à qui tout est permis, vous qui ne pouvez rien craindre, je vas vous dire, j'aime bien qu'on soupe un peu de bonne heure pour aller voir entrer le monde au bal du Palais-Royal. Si vous montiez, si vous alliez l'appeler un petit peu avec votre voix si douce?...
Aurore ne répondit point.
— Avez-vous vu, continua Berrichon, qui n'était pas bavard, avez-vous vu passer, toute la journée, les voitures de fleurs et de feuillages, les fourgons de lampions, les pâtisseries et les liqueurs?

Il passa le bout de sa langue gourmande sur ses lèvres.
— Ça sera beau! s'écria-t-il. Ah! si j'étais seulement là dedans, comme je m'en donnerais!
— Va aider ta grand-mère, Berrichon, dit Aurore.
— Pauvre petite demoiselle, pensa-t-il en se retirant, elle meurt d'envie d'aller danser!
La tête pensive d'Aurore s'inclinait sur sa main. Elle ne songeait guère au bal ni à la danse. Elle se disait en elle-même:
— L'appeler? à quoi bon l'appeler? Il n'y est pas, j'en suis sûre. Chaque jour ses absences se prolongent davantage. J'ai peur, interrompit-elle en frissonnant; oui, j'ai peur quand je réfléchis à tout cela. Ce mystère m'épouvante. Il me défend de sortir, de voir, de recevoir personne. Il cache son nom, il dissimule ses démarches. Tout cela, je le comprends bien, c'est le danger d'autrefois qui est revenu, c'est l'éternelle menace autour de nous: la femme sourde des assassins.
— Qui sont-ils, les assassins? fit-elle après un silence; ils sont puissants, ils l'ont prouvé; ce sont ses ennemis implacables, ou plutôt les miens. C'est parce qu'il me défend qu'ils en veulent à sa vie! et il ne me dit rien, s'écria-t-elle, j'aime bien! comme si mon cœur ne devait pas tout deviner, comme s'il était possible de fermer des yeux qui aiment!

(La suite à demain.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON
16 avril
35
Le Bossu
OU LE PETIT PARISIEN
TROISIÈME PARTIE
LES MÉMOIRES D'AURORE
Berrichon se rapprocha vivement.
— Vous savez donc? balbutia-t-il.
— Quoi? demanda Aurore tremblante.
— Dame! notre demoiselle...
— Parle, Berrichon, je le veux!
Et, comme l'enfant hésitait, elle se dressa impérieuse et dit:
— Je t'ai ordonné de parler, j'attends.
Berrichon baissa les yeux, tortillant avec embarras la serviette qu'il tenait à la main.
— Quoi donc, fit-il, c'est des cancan, rien que des cancan! Elles disent comme ça: « Nous savons bien! il est trop jeune pour être son père. Puisqu'il prend tant de précautions, il n'est pas son mari... »
— Achevé, dit Aurore, dont le front livide était mouillé de sueur.

tance sera débattue entre les parties intéressées. Cette rédevance une fois payée, aucune autre, de quelque nature que ce soit et pour quelque motif que ce soit, ne pourra être exigée d'eux.

ART. 4

Le gouvernement du royaume des Egbas s'engage à accorder le plein et entière protection aux biens et aux personnes des Français établis ou de passage sur le territoire dudit royaume.

ART. 5

Le gouvernement du royaume des Egbas, représenté et composé comme il est dit en tête des présentes, sollicite du gouvernement français le protectorat de la France; il place le royaume des Egbas, la nation dudit royaume et étant consentante, sous la haute protection de la France et demande formellement que la République française prenne ledit royaume sous sa puissante protection et le protège contre le Dahomey, Porto-Novo ou autres.

ART. 6

Toutefois, le gouvernement du royaume des Egbas exprime le désir qu'aucune troupe armée française ne soit introduite dans les territoires des Egbas que du consentement dudit gouvernement.

ART. 7

Un représentant de la France pourra résider dans le royaume des Egbas. Il sera chargé de veiller à la fidèle et loyale exécution des présentes.

ART. 8

Le gouvernement du royaume des Egbas, tel qu'il est désigné et composé sur les présentes, ou tel que la nation des Egbas pourra postérieurement se donner, ne pourra entretenir des relations ou communiquer avec un gouvernement européen ou autre, pour quelque cause que ce soit et sous quelque forme que ce soit, que par l'intermédiaire du représentant de la France résidant sur les territoires des Egbas.

ART. 9

Le ministre de la guerre a prescrit aux généraux-inspecteurs d'avancer l'époque de leur tournée autant que possible. Les inspections générales devront être terminées au mois de juillet. L'inspection de la première division de cavalerie commencera à Paris le 23 avril; elle sera passée par le général Bonie avec le plus grand soin, de façon à bien établir que les six régiments de cavalerie dont dispose le gouvernement ont l'insuffisance et l'aptitude nécessaires pour faire une campagne aussi développée que dans les garnisons frontalières.

ART. 10

L'Etat-major de la marine a résolu d'armer de deux canons du nouveau calibre de 30 centimètres les cuirassés et gardécôtes en construction ou à achever: le Lazare-Carnot, le Charles-Martel, le Jauréguiberry, le Masséna, le Bouvines et le Tréhouart. Ce nouveau canon réalisé décidément toutes les espérances que l'on avait fondées sur son emploi, on a même reconnu que sa vitesse initiale de 800 mètres sera dépassée.

ART. 11

M. le ministre de la guerre a prescrit aux généraux-inspecteurs d'avancer l'époque de leur tournée. Autant que possible, les inspections générales devront être terminées en juillet.

ART. 12

L'inspection de la première division de cavalerie commencera à Paris le 23 avril. Elle sera passée par le général Bonie avec le plus grand soin, de façon à bien établir que les six régiments de cavalerie dont dispose le gouvernement ont l'insuffisance et l'aptitude nécessaires pour faire une campagne aussi développée que dans les garnisons de la frontière.

ART. 13

Le commandant Rebillet, qui dirigeait le service des affaires indigènes dans la régence, est nommé chef d'état-major de la brigade de l'Algérie. Il est remplacé dans ses anciennes fonctions par le chef d'escadron Billel, du 1er chasseurs d'Afrique.

ART. 14

Sous le rapport des vacances de Pâques, Saumur n'est pas bien partagé. Le général Massiet n'a accordé que cinq jours aux officiers de l'école de cavalerie; départ vendredi soir pour rentrer jeudi matin. On conviendrait que c'est un bien court temps de repos pour des officiers qui ont à fournir toute l'année une somme de travail considérable. Toute la semaine de Pâques aurait bien pu leur être donnée par décision ministérielle.

ART. 15

Le budget de la guerre pour 1893 présente une particularité curieuse qui mérite d'être signalée. L'effectif de l'armée, prévu pour 1893, est inférieur à celui de 1892 de 4.000 hommes environ, et cette infériorité a pour conséquence une diminution de dépenses d'entretien de 3 millions environ.

ART. 16

Cet état de choses tient à ce que l'armée contiendra dans ses rangs, en 1893, la classe 1891 qui doit être incorporée en novembre 1892. Or, on sait que la classe 1891 est celle qui se compose des jeunes gens nés en 1874. Cette classe a, par suite les événements de 1870-1871, un contingent très diminué qui tient à ce que la mortalité a été très grande et la natalité très atténuée pendant et après la guerre franco-allemande.

claré ne savoir signer, ont fait une croix en regard de leur nom.

Expédition des présentes a été laissée au gouvernement des Egbas.

Signé :

OGUNDEYI-MAGAGGUI, ONILADO-DARÉ RAGOUNA-TKOUROUKÉ, OFIGHEBI, OLUAGI-OLHU, J. BRUZ, L. BASTIEN, LARTIGO, J.-A. NATHAN. E. VIARD.

DERNIÈRE HEURE

Ce traité n'a pas été ratifié par le gouvernement français, mais a été utilisé dans les négociations pour la délimitation de la sphère d'influence de la France dans le Dahomey.

Le Régime des Boissons

Paris, 15 avril.

M. Catusse a exposé aujourd'hui à la commission du budget le système proposé par le gouvernement pour la réforme de l'impôt des boissons.

Après le départ de M. Catusse, la commission du budget a décidé d'indiquer au gouvernement, par une série de votes, son sentiment sur la réforme de l'impôt des boissons.

Elle s'est prononcée pour le maintien du privilège des bouilleurs de cru, pour une surtaxe sur les alcools plus importante que celle proposée par le gouvernement, pour le dégrèvement total, ou dans la plus large mesure possible, des boissons hygiéniques. La commission entendra le ministre demain.

Nouvelles Militaires

Paris, 15 avril.

Le ministre de la guerre a prescrit aux généraux-inspecteurs d'avancer l'époque de leur tournée autant que possible. Les inspections générales devront être terminées au mois de juillet. L'inspection de la première division de cavalerie commencera à Paris le 23 avril; elle sera passée par le général Bonie avec le plus grand soin, de façon à bien établir que les six régiments de cavalerie dont dispose le gouvernement ont l'insuffisance et l'aptitude nécessaires pour faire une campagne aussi développée que dans les garnisons frontalières.

L'Etat-major de la marine a résolu d'armer de deux canons du nouveau calibre de 30 centimètres les cuirassés et gardécôtes en construction ou à achever: le Lazare-Carnot, le Charles-Martel, le Jauréguiberry, le Masséna, le Bouvines et le Tréhouart. Ce nouveau canon réalisé décidément toutes les espérances que l'on avait fondées sur son emploi, on a même reconnu que sa vitesse initiale de 800 mètres sera dépassée.

M. le ministre de la guerre a prescrit aux généraux-inspecteurs d'avancer l'époque de leur tournée. Autant que possible, les inspections générales devront être terminées en juillet.

L'inspection de la première division de cavalerie commencera à Paris le 23 avril. Elle sera passée par le général Bonie avec le plus grand soin, de façon à bien établir que les six régiments de cavalerie dont dispose le gouvernement ont l'insuffisance et l'aptitude nécessaires pour faire une campagne aussi développée que dans les garnisons de la frontière.

Le commandant Rebillet, qui dirigeait le service des affaires indigènes dans la régence, est nommé chef d'état-major de la brigade de l'Algérie. Il est remplacé dans ses anciennes fonctions par le chef d'escadron Billel, du 1er chasseurs d'Afrique.

Sous le rapport des vacances de Pâques, Saumur n'est pas bien partagé. Le général Massiet n'a accordé que cinq jours aux officiers de l'école de cavalerie; départ vendredi soir pour rentrer jeudi matin. On conviendrait que c'est un bien court temps de repos pour des officiers qui ont à fournir toute l'année une somme de travail considérable. Toute la semaine de Pâques aurait bien pu leur être donnée par décision ministérielle.

Le budget de la guerre pour 1893 présente une particularité curieuse qui mérite d'être signalée. L'effectif de l'armée, prévu pour 1893, est inférieur à celui de 1892 de 4.000 hommes environ, et cette infériorité a pour conséquence une diminution de dépenses d'entretien de 3 millions environ.

Cet état de choses tient à ce que l'armée contiendra dans ses rangs, en 1893, la classe 1891 qui doit être incorporée en novembre 1892. Or, on sait que la classe 1891 est celle qui se compose des jeunes gens nés en 1874. Cette classe a, par suite les événements de 1870-1871, un contingent très diminué qui tient à ce que la mortalité a été très grande et la natalité très atténuée pendant et après la guerre franco-allemande.

LA CLASSE 1891

Paris, 15 avril.

Le budget de la guerre pour 1893 présente une particularité curieuse qui mérite d'être signalée. L'effectif de l'armée, prévu pour 1893, est inférieur à celui de 1892 de 4.000 hommes environ, et cette infériorité a pour conséquence une diminution de dépenses d'entretien de 3 millions environ.

Cet état de choses tient à ce que l'armée contiendra dans ses rangs, en 1893, la classe 1891 qui doit être incorporée en novembre 1892. Or, on sait que la classe 1891 est celle qui se compose des jeunes gens nés en 1874. Cette classe a, par suite les événements de 1870-1871, un contingent très diminué qui tient à ce que la mortalité a été très grande et la natalité très atténuée pendant et après la guerre franco-allemande.

Or, on sait que la classe 1891 est celle qui se compose des jeunes gens nés en 1874. Cette classe a, par suite les événements de 1870-1871, un contingent très diminué qui tient à ce que la mortalité a été très grande et la natalité très atténuée pendant et après la guerre franco-allemande.

Le parat qui s'agit cette fois d'un vol antérieur à l'affaire de la dynamite de Soisy-sous-Etiolles.

La répercussion se fera sentir dans toute son étendue en 1893 et continuera encore, quoique dans des proportions moindres durant les années 1894 et 1895.

Puis, on se retrouvera en présence des contingents normaux, les jeunes gens des classes subséquentes étant nés dans les conditions normales.

RAVACHOL

Son identité

Paris, 15 avril.

Contrairement à ce qu'on a annoncé, le frère de Ravachol a parfaitement reconnu celui-ci dans les photographies qui lui ont été présentées.

Henri Königstein, le frère de Ravachol, a pu voir aujourd'hui d'une fenêtre qui donne sur la cour de la Conciergerie, son frère Ravachol, qui se promenait dans le préau. Les deux frères ont échangé à cette distance des gestes d'amitié. Ravachol semblait fort ému et son frère pleurait.

L'identité de Ravachol est donc définitivement établie.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 15 avril.

Obligations du Panama. Le numéro 630.031 gagne 500.000 francs et le numéro 630.444 gagne 100.000 francs.

Les deux numéros 1.540.981 et 1.300.661 gagnent chacun 40.000 francs.

Les deux numéros 256.984 et 1.634.624 gagnent chacun 5.000 francs.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2.000 francs: 159.703 25.733 386.061 1.619.503 1.458.014.

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs:

Table with 4 columns: numbers and amounts. Includes 49.198, 1.610.147, 1.711.533, 1.703.551, 293.874, 1.385.261, 1.974.474, 771.790, 422.512, 898.239, 1.129.565, 180.357, 303.895, 1.945.458, 1.781.894, 171.419, 1.353.431, 223.702, 1.382.226, 214.886, 1.399.683, 1.414.629, 181.733, 1.508.505, 1.497.430, 644.739, 490.864, 1.933.403, 1.331.046, 409.447, 1.350.564, 967.403, 622.600, 322.504, 1.484.728, 1.740.394, 1.978.822, 1.240.874, 1.486.392, 1.933.195, 638.538, 718.153, 1.960.981, 1.610.942, 1.602.538, 335.261, 1.560.761, 1.462.739, 552.785, 1.884.067.

Obligations Ville de Paris de 1869. Le numéro 24.025 gagne 200.000 francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs: 520.229 398.268 590.398 597.504.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs: 1.347.013 199.145 265.478 136.132 56.150 489.212 375.001 137.851 507.902 526.087.

Obligations de Marseille 1877. Le numéro 234.352 gagne 100.000 francs.

Les numéros 37.055 131.278 126.425 146.960 gagnent 10.000 francs.

Depêches Diverses

Paris, 15 avril.

AGENTS DE CHANGE ET COULISIERS. Les coulissiers se sont réunis hier soir pour examiner une proposition de la Compagnie des agents de change consistant en ceci:

1° La coulisse ne devra, en aucun cas, commencer ses opérations avant le parquet et elle devra les céder à la clôture officielle du parquet, c'est-à-dire à trois heures;

2° Les coulissiers devront renoncer à toutes les transactions sur certains fonds étrangers, non seulement italiens, mais russes;

3° La petite Bourse cessera de se tenir au Crédit Lyonnais et se fera au Palais de la Bourse, même avec le concours des agents.

La seconde question seule a été examinée et l'on a décidé la dissolution du groupe qui traitait les fonds russes. Quant à l'Italien, la coulisse y avait renoncé, au moins officiellement, il y a déjà plusieurs mois.

Dans une prochaine réunion, on discutera les autres propositions des agents de change, qui paraissent devoir recevoir un accueil moins favorable, car tous les coulissiers sont absolument opposés aux modifications concernant la petite Bourse.

GUSTAVE MATHIEU. Un nouveau mandat d'arrêt a été lancé par le parquet contre Gustave Mathieu qui, dans les affaires de la rue de Clichy et du boulevard Saint-Germain, avait bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

Il paraît qu'il s'agit cette fois d'un vol antérieur à l'affaire de la dynamite de Soisy-sous-Etiolles.

NOMINATIONS DE PERCEPTEURS

Le Journal officiel publie les nominations suivantes:

M. Burlat, percepteur à Bons (Haute-Savoie), est nommé à Cruseilles.

M. Desbordes, percepteur à Valleyry (Haute-Savoie), est nommé à Bons.

M. Guillermoin, surintendant, est nommé percepteur à Valleyry.

M. Sarremo, percepteur à Cette, est nommé à Marseille.

M. Coquet, contrôleur des contributions directes, est nommé percepteur à Miribel (Ain).

M. Bernard, percepteur à Brignais (Rhône) est nommé à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

M. Derbrier, percepteur à Saverdun (Ariège), est nommé à Brignais.

M. Béranger, percepteur à Beaurepaire (Saône-et-Loire) est nommé à Louhans.

M. Brocard, percepteur à Touches (Saône-et-Loire) est nommé à Beaurepaire.

M. Meunier, percepteur à Marilly-les-Buxy (Saône-et-Loire) est nommé à Touches.

M. Daumier, chef de cabinet du préfet, est nommé percepteur à Gevrey (Haute-Savoie).

M. Papoz, contrôleur des contributions directes, est nommé percepteur à Moirans (Isère).

M. Rouit, percepteur à Rognestron (Alpes-Maritimes), est nommé à Pampelonne (Tarn).

M. Thonon, maire, est nommé percepteur à Rognestron.

M. Fracy, percepteur à Crémieu (Isère), est nommé à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

M. Pernice, percepteur à Biol (Isère) est nommé à Crémieu.

M. Reitz, percepteur à Pont-en-Royans (Isère), est nommé à Biol.

M. Trouillon, percepteur à Saint-Quentin (Isère), est nommé à Pont-en-Royans.

M. Dhellemme, percepteur à Saint-Chély-d'Aubrac (Aveyron) est nommé à Saint-Quentin-sur-Isère.

M. Gubertanis, maire, est nommé percepteur à Lacodamine (Basses-Alpes).

M. Marie, inspecteur de l'enregistrement à Clermont-Ferrand, est nommé directeur à Digne (Basses-Alpes).

DÉPARTEMENTS

RHONE

Oullins. — Une réponse. — En réponse à la protestation de M. Desrognard, M. Normand, conseiller municipal, nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il lui a adressée:

Monsieur, Je déclare à l'inspiration de l'avertissement salutaire qui vous a été donné par un groupe d'électeurs et, puisqu'il vous faut un nom, je signe la déclaration suivante:

Le soussigné affirme que la donation de M^{me} veuve Moine a été reçue par deux simples conseillers municipaux, M^{rs} Combes et M^{rs} Combes, nommés spécialement en dehors de l'administration par le conseil municipal, à la suite d'une déclaration faite à l'un d'eux, M. Touilleux, par un domestique de cette dame, cela envers et contre le maire et le premier adjoint de cette époque.

Que ce sont ces deux délégués qui se sont présentés et ont requis M^{rs} Gouy, notaire, afin de recevoir un testament qui instituait la commune d'Oullins sa légataire universelle.

Il reproche la protestation indiquée de M. Desrognard aux délégués qui ont reçu, quatre heures avant de mourir, l'appréciation de M^{me} veuve Moine à l'égard du dit premier adjoint.

Il affirme, en outre, qu'à la séance du conseil municipal à la date du 14 août 1885, l'administration, interpellée sur ces faits, le maire déclara que ce n'était pas lui, mais au premier adjoint, qu'il fallait adresser le blâme; celui-ci répondit par les paroles suivantes:

« Que le maire, ne possédant rien, avait moi-même de droits que lui qui possède (sic) de solliciter l'acquisition d'une propriété, parce qu'il pouvait être bien plus responsable vis-à-vis des héritiers ou des créanciers. »

Il en appelle de la véracité de cette déclaration à tous les conseillers municipaux de cette époque.

L. NORMAND. Conseiller municipal d'Oullins.

Sainte-Foy-lès-Lyon. — Tramways. — Depuis quelques jours, l'on prend des mesures pour l'établissement des tramways de Sainte-Foy-lès-Lyon à Lyon et pour la construction des hangars et bâtiments relatifs à cette exploitation.

Serions-nous enfin sur le point de voir cette question résolue? Nous en doutons, car on nous apprend, sous toutes réserves, qu'aucune concession n'est encore accordée.

Serait-ce alors dans un simple but électoral que ces mesures seraient prises? Nous aimerions bien être un peu renseigné à ce sujet.

— Edilité. — Des réparations sont faites en ce moment sur la place de l'Eglise pour la canalisation des ruissaux, et sont chaque soir, la cause de chutes nombreuses, dues au manque d'éclairage.

Hier encore, deux jeunes gens ont glissé, à quelques minutes d'intervalle, dans les fossés creusés à cet effet.

On les a retirés sans blessures graves. Ne conviendrait-il pas de fixer une ou deux lanternes à un poteau quelconque, qui servirait au moins à avertir les passants de l'anormalité des lieux?

— Folle. — La fille G..., habitant notre commune, a été subitement atteinte d'aliénation mentale.

On l'a conduite, hier, dans une maison de

santé des environs de Lyon, et son départ a donné lieu à des scènes qui ont attristé les personnes présentes.

DROME

Valence. — Elections municipales. — Les électeurs républicains de Valence sont priés d'assister dans leur section respective, à la réunion publique qui aura lieu le samedi, 16 avril, à 8 heures du soir.

Objet: Nomination de 3 délégués pour constituer le comité démocratique.

ISERE

Vienne. — Question municipale. — Puisque nous nous sommes placés sur le terrain des affaires, le mieux est d'y rester, aussi croyons-nous devoir ajouter quelques mots à ce que nous avons dit hier du petit commerce viennois.

Les grandes maisons de Paris, les grandes maisons de Lyon, inondent la province de prospectus et d'échantillons et allèchent le public par la promesse d'un bon marché souvent illusoire. On peut dire que tout ce qui est nouveautés, articles de fantaisie, de toilette ou d'ameublement, elles accaparent plus des deux tiers de la clientèle de province.

Devant cet engouement du public, le petit commerce des petites villes n'ose s'approvisionner d'articles dont il voit l'écoulement difficile, il est en outre obligé de payer comptant et de vendre à crédit, c'est malheureusement pour lui les facilités de paiement qu'il offre à l'acheteur, qu'il se conserve une clientèle.

A l'état normal, le petit commerce a donc peu de débouchés; il ne vit même que de ce que lui fait gagner la classe ouvrière, la bourgeoisie et l'aristocratie s'approvisionnant presque exclusivement au dehors, sauf pour les objets de première nécessité.

Il n'est donc pas besoin de dire que si les ouvriers chôment, les magasins risquent d'être vides.

Si l'Etat doit une juste protection aux industries nationales, la municipalité doit à plus forte raison aide et protection au commerce local qui supporte une bonne partie des charges de l'impôt. En pareille matière, son intervention et ses efforts peuvent être tout puissants; elle dépend la vie ou la mort du commerce, la prospérité ou le marasme des affaires. Si elle assure l'aisance de la classe ouvrière, elle procure du même coup une clientèle au petit commerce; l'ouvrier dépense quand il gagne, le commerce va quand le métier va.

Ce n'est pas tout, si l'ouvrier aisé ne demande qu'à dépenser, encore faut-il lui offrir l'occasion de dépenser: c'est ce que peut et doit faire une municipalité intelligente; elle doit créer la vie et le mouvement dans la ville, organiser des fêtes, qui tout en ayant un but moral ont en même temps un résultat pratique.

M. Jouffray, qui a beaucoup voyagé, aurait dû méditer la conduite de certaines municipalités et imiter un peu ce que l'on fait à côté de nous: Saint-Etienne, Orange, Nîmes, Aix, Mantes, etc., etc., en Suisse, Fribourg, Berne, Lausanne, qui ne sont, certes, pas de puissantes cités, savent périodiquement attirer chez elles une foule de visiteurs.

Pourquoi Vienne, si merveilleusement placée, si pittoresque, si curieuse, n'a-t-elle jamais eu le bonheur de voir ses rues pavées?

Pourquoi, depuis cinq ans, dort-elle d'un sommeil léthargique? Ne pourrait-elle être le théâtre d'une course vécupératrice, d'un concours musical, d'un concours de tir, de gymnastique, etc., etc.?

On ne s'amuse guère à Vienne, et personne ne se plaindrait de ces fêtes, qui mettraient de la joie et de l'animation dans la ville, en faisant un important mouvement d'argent.

Mais M. Jouffray a bien d'autres soucis en tête, un député, un conseiller général ne peut vraiment descendre jusqu'à ces petites choses; lui importe le petit commerce viennois à lui qui ne vend rien si ce n'est de belles phrases et de belles promesses?

Il ne manquera pas de dire que l'état des finances ne permet pas à la ville de dépenser un sou en réjouissances, c'est là son argument favori, mais l'argent ainsi dépensé est bien placé, car il rapporte gros à la ville; il est en tous cas employé d'une manière plus intelligente et plus profitable que celui que l'on enfouit actuellement dans d'inutiles travaux de fouilles.

Un petit commerçant.

— Bal. — A l'occasion des fêtes de Pâques, dimanche 17 et lundi 18, grand bal champêtre dans le clos Rostaing, à la Porte de Lyon.

Le bal commencera à 4 heures de l'après-midi, les deux jours, et se prolongera bien avant dans la nuit.

Un brillant orchestre composé des meilleurs artistes de la localité exécutera le répertoire Lamothe.

Illuminations à giorno.

— 242^e Société de retraite pour la vieillesse de Lyon. — Les sociétaires de la section de Vienne sont convoqués à une réunion générale le dimanche 17 avril à 10 heures et demi du matin, à l'Hôtel-de-Ville, salle du Tribunal de commerce.

Ordre du jour: Nomination d'un délégué à l'assemblée générale de Lyon; Questions diverses.

— Commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré avant-hier dans l'atelier de M. Chasot, menuisier, de la Charité.

Les dégâts purement matériels sont évalués à la somme de 200 francs, couverts par une assurance à la compagnie La Nationale.

— Série d'accidents. — Hier matin, à 11 heures et demie, le nommé M..., plâtrier, est tombé d'un échafaudage en réparant la devanture de M. Gonon, boucher, Grande-rue.

Il a été blessé grièvement. On l'a transporté en voiture à son domicile.

— Hier matin, à 9 heures, un peloton de 80 hussards exécutait, au champ de manœuvres, les sauts d'obstacles. En franchissant une haie, la monture du nommé X..., cavalier de 2^e classe, tomba si malheureusement qu'il entraîna son cavalier. Le cheval se releva aussitôt, et se sentant libéré, lança plusieurs mottes; l'une d'elles atteignit le soldat à la tête et le renversa à terre où il resta sans connaissance. On l'a immédiatement transporté à l'hôpital.

La blessure est assez grave, mais n'est pas mortelle.

— Hier matin, vers 11 heures, M. Pernot-Maurice, un individu paraissant ivre et qui était étendu au pied de l'urnoir; il chercha à se relever, mais ne pouvant y parvenir, il se retira.

Deux heures plus tard, M. Pernot repassant au même endroit vit de nouveau le même homme dans la même position, mais cette fois, voyant quelqu'un s'approcher, il se releva vivement et prit sa course vers le pont Sainte-Colombe où il s'engagea. Arrivé vers la pile, et se voyant toujours suivi, il enjamba la balustrade et se jeta dans la Rhône.

<

Ozan, s'est jeté dans la Saône, près de Feillans, en quittant sur la rive ses sabots et son chapeau. Un pêcheur, qui se trouvait dans un bateau, a vu cette tentative désespérée, et, au lieu de tenter de sauver le malheureux, il a prévenu le gendarmier de Saint-Laurent-préville, qui se rendit sur les lieux et fit faire le cadavre du malheureux.

LES ANARCHISTES DE ROANNE

On nous télégraphie de Roanne : Nos lecteurs se rappellent les perquisitions faites au domicile des nommés Ozive père et fils, découvertes qui y furent faites des explosifs, et de matières explosives, faites d'armes cachées dans la cave à 50 d'outils sous terre. Les deux Ozive qui travaillaient dans une usine comme tisseurs, furent arrêtés, et les matières analysées par ses soins de M. Pouchaud, professeur de la Martinière à Lyon. Toutes ces matières étaient fabriquées par Ozive père qui a déclaré qu'il ne s'en servait que pour la pêche du poisson.

Après la déposition des commissaires de police, des ouvriers de l'usine Beluze reconnaissent leurs outils comme ayant disparu depuis deux mois. L'un de ces ouvriers déclare que le père Ozive lui a tenu des propos violents contre les bourgeois et qu'il se promettait de les faire sauter tous.

Après l'audition des témoins, les accusés ont été interrogés. Ozive père déclare que lui seul a fabriqué ces explosifs pour s'en servir pour la pêche, et il déclare que le chlorate de potassium qu'il a acheté, les outils, et sa fabrication, qu'il a cachés, les trouvés en sa possession étaient pour tirer à la cible, la came à épée, les deux styles, le casse-tête, n'étaient absolument que pour la parade.

Après le réquisitoire du procureur qui demande une peine sévère contre ces anarchistes, la parole est à M. Joaton, avocat des deux Ozive, qui les considère comme des innocents, et demande pour eux l'indulgence du tribunal.

Le tribunal, après dix minutes de délibération, rapporte ses arrêts, et condamne Ozive père à trois ans de prison, 50 francs d'amende et à l'interdiction de séjour dans l'arrondissement de Roanne.

Ozive fils est condamné à six mois de prison, comme détenteur de matières explosives, étant acquitté de la prévention de la fabrication de poudre.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

Lyons

NOS ÉCHOS
Le temps. — Observations du journal, 15 avril, 3 heures soir : Hauteur du baromètre : 756. — Température, + 10. — Direction du vent : N. — Maximum de température dans les vingt-quatre heures +10.5 — Minimum de température dans les 24 heures : + 6.

Situation générale. — Le temps est toujours troublé à la surface de l'Europe; les pressions s'y maintiennent très basses et les mouvements ascendants se trouvent en France, en Italie et en Autriche. Les pluies continuent et la température baisse encore en France, les vents y sont variables, mais ceux du Nord dominant.

Dernière heure. — La hausse du baromètre est générale en France, mais la pression reste basse vers nos côtes.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps frais, ciel nuageux à éclaircies.

Très prochainement aura lieu dans notre ville, une soirée véritablement artistique.

Par le Glaiue, le chef-d'œuvre de Jean Richelin, l'immense succès actuel de la Comédie française, sera exécuté par une troupe parisienne dont tous les artistes ont été choisis par le maître lui-même, qui a dirigé personnellement les répétitions.

Citons, parmi les principaux interprètes, M. Eugène Duray, impresario avantageusement connu, choisi par M. Richelin pour diriger cette tournée éminemment artistique.

C'est M. Duray qui remplira le rôle de Strada, créé à Paris par Mounet Sully.

M. A. Letour, du Théâtre national de l'Odéon est chargé du rôle de Rinaldo, créé par M. Bartet.

Dans un prochain numéro, nous donnerons la date définitive et divers renseignements sur l'œuvre de l'auteur de la Chanson des Gueux.

Le concours hippique : La Société des concours hippiques du Rhône et du Sud-Est nous prie de rappeler qu'en dehors des cartes de sociétaires, qu'on peut retirer dès maintenant au secrétariat, 29, cours du Midi, on délivre également des cartes d'abonnés, hommes, au prix de 20 fr., et des cartes d'abonnées, dames, au prix de 10 fr. Ces cartes donnent accès à toutes places sauf à la tribune des sociétaires, et sont valables pour toute la durée du concours.

midis de la France et en Espagne, produira six taureaux entièrement neufs.

Tous les Lyonnais iront aux arènes du Grand-Camp voir ce spectacle, qui aura évidemment un grand succès.

Nous avons annoncé la transformation en jardin, de la promenade située quai de la Guillotière, près la rue Rabalais.

Au centre du square, on a ménagé un emplacement qui doit recevoir le buste de Jussieu, célèbre botaniste lyonnais.

Un fait des plus curieux s'est passé vendredi dernier au buffet de la gare de Toulouze.

Un voyageur, après avoir déjeuné à table d'hôte, tira de sa poche un billet de banque de 100 fr. et le tendit au garçon de service pour paiement de ses repas.

Comme il avait le bras trop court, un voisin obligeant prit le billet pour le remettre au garçon, mais ce voisin lâcha le papier, qui tomba dans la saucière circulant au même moment. Un second convive le repêcha, et le tenant par un coin, le présentait à son tour au destinataire, quand un chien de chasse, survenant tout à coup du dessous de la table, le saisit et l'avalait.

Tous les voyageurs présents se levèrent et se rendirent chez le commissaire de surveillance. Le premier convive demanda la mise à mort du chien, afin qu'on puisse retirer de son estomac la valeur soustraite.

Le propriétaire, estimant sa bête plus de 100 fr., s'y refusa. Procès-verbal fut dressé. Or, le chien vint à mourir. Il a été éventré, mais on n'a trouvé nulle trace du billet de banque.

L'affaire va venir devant le tribunal correctionnel de Toulouze, dont les « attendu » ont été traduits en police correctionnelle, comme fabricant des matières explosives, détenteur de ces matières, et de vol d'outils à l'usine Beluze.

L'audience est présidée par M. Laurent. Après l'interrogatoire du père et du fils en présence des témoins entendus.

M. Pouchaud a expliqué à l'audience et fait l'expérience des poudres qu'il déclare être d'une grande force et qui, placées dans une bombe, auraient pu devenir des explosifs d'une grande puissance.

Après la déposition des commissaires de police, des ouvriers de l'usine Beluze reconnaissent leurs outils comme ayant disparu depuis deux mois. L'un de ces ouvriers déclare que le père Ozive lui a tenu des propos violents contre les bourgeois et qu'il se promettait de les faire sauter tous.

Après l'audition des témoins, les accusés ont été interrogés. Ozive père déclare que lui seul a fabriqué ces explosifs pour s'en servir pour la pêche, et il déclare que le chlorate de potassium qu'il a acheté, les outils, et sa fabrication, qu'il a cachés, les trouvés en sa possession étaient pour tirer à la cible, la came à épée, les deux styles, le casse-tête, n'étaient absolument que pour la parade.

Après le réquisitoire du procureur qui demande une peine sévère contre ces anarchistes, la parole est à M. Joaton, avocat des deux Ozive, qui les considère comme des innocents, et demande pour eux l'indulgence du tribunal.

Le tribunal, après dix minutes de délibération, rapporte ses arrêts, et condamne Ozive père à trois ans de prison, 50 francs d'amende et à l'interdiction de séjour dans l'arrondissement de Roanne.

Ozive fils est condamné à six mois de prison, comme détenteur de matières explosives, étant acquitté de la prévention de la fabrication de poudre.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

Le tribunal, après dix minutes de délibération, rapporte ses arrêts, et condamne Ozive père à trois ans de prison, 50 francs d'amende et à l'interdiction de séjour dans l'arrondissement de Roanne.

Ozive fils est condamné à six mois de prison, comme détenteur de matières explosives, étant acquitté de la prévention de la fabrication de poudre.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

Ozive père est en outre condamné à 300 francs d'amende, pour fabrication de poudre et 25 francs d'amende pour contrebande d'allumettes, de même le fils à 25 francs d'amende pour allumettes et tous les deux aux dépens.

— tout comme s'ils s'imaginaient que, les autres jours de l'année, ils gagnent le paradis en jouant le Jui-égypte.

Les agents se rendirent chez cet industriel, qui leur dit qu'en effet il se savait bien volé, mais qu'il n'avait pu découvrir le voleur. En moins d'un mois, on lui avait enlevé environ 200 kilos de colle forte et un assez grand nombre de cartons, le tout évalué à 400 fr.

En sortant de chez M. Doublier, les agents se virent adrener ce jeune homme Valensaut et arrêtèrent ce jeune homme. Valensaut opéré chez lui amena la découverte de plusieurs pots de colle forte et d'une assez grande quantité de tambours en carton pour rouler les rubans; dans la chambre de Testas les agents découvrirent 14 kilos de colle forte et divers objets dérobés dans les ateliers de M. Doublier.

Une fois les perquisitions opérées, Valensaut et Testas furent conduits à Saint-Paul et écorchés, le premier comme auteur principal du vol, le second comme complice.

UNE BONNE CAPTURE
Nous avons parlé en son temps d'un vol d'argent assez important, commis au préjudice de M. Payen, négociant, 47, rue Garibaldi.

Le service de la sûreté a arrêté hier soir l'auteur de ce vol.

A 10 heures du soir, le sous-brigadier Bouveron, à qui l'affaire avait été confiée, se trouvait rue Garibaldi, en compagnie de deux de ses hommes.

Devant le Bar français, établissement assez mal fréquenté, il aperçut un individu le nommé Bouvier, âgé de 20 ans, ébéniste, demeurant 82, rue Bossuet. Bouvier était ivre, aussi apercevant les agents qu'il connaissait, ayant déjà eu maille à partir avec eux, il les nargua et les injuria.

S'avançant vers le brigadier, il lui dit en lui montrant quelques sous : « Tu vois cet argent, il provient du vol de 500 francs chez Payen, mais les « poulards » sont trop bêtes pour m'arrêter. Je vous em... tous ! »

Bouveron lui mit la main au collet, lui donnant ainsi un formel démenti, et essaya de l'entraîner au poste. Bouvier, se débattit comme un beau diable, frappa les agents, se coucha à terre; rien n'y fit, et après quelques instants d'une courte lutte, il fut ligotté et entraîné au poste.

Là, la raison lui revint, il comprit la faute qu'il avait commise en injurant les agents, et se précipitant vers le brigadier, il se mit à pleurer, pendant qu'on l'interrogeait, à glisser dans son soutien l'portemonnaie.

Aussi, quand on le fouilla, on ne trouva sur lui que quelques sous. Il fut néanmoins gardé au poste, sous l'inculpation de scandale et d'injures aux agents.

Une heure après, Bouvier, qui se promenait encore dans la rue, fut accosté par une personne que nous ne voulons pas désigner, qui lui assura que Bouvier était bien l'auteur du vol Payen, et qu'il devait avoir de l'argent sur lui.

Cherchez bien, vous trouverez son portemonnaie, il l'avait quand il est sorti, il l'a certainement caché dans ses vêtements ou dans ses chaussures.

Le brigadier rentra au poste, se fit mener Bouvier et procéda à de nouvelles recherches. Ne trouvant rien, il dit au prisonnier de se déshabiller.

Pour enlever ses chaussures, Bouvier mit le pied sur le baquet aux immondices et un agent l'aperçut cherchant à jeter dedans un portemonnaie qu'il avait sorti de son soutien.

Il s'empara de l'objet. La bourse renfermait 21 fr. 40. ce qui restait d'un billet de 50 francs changé le soir même.

Bouvier ne put indiquer la provenance de cette somme, ni celle d'une autre dont on lui prouva plus tard l'emploi.

En effet, dans l'après-midi, Bouvier avait commandé un vêtement à un tailleur de la rue Basse-du-Port-au-Bois et lui avait remis une somme de 20 francs.

Malgré ces présomptions et les aveux faits au moment de son arrestation, Bouvier a énergiquement nié être l'auteur du vol commis chez M. Payen.

Cet individu qui jouit d'une triste réputation, ayant déjà subi plusieurs condamnations a été conduit sous bonne escorte au Palais-de-Justice et écorché.

Chronique Locale
Le Calendrier. — Samedi 16 Avril, 107e jour de l'année.

Dernier quartier le 20; nouvelle lune le 26. Soleil : lever, 5 h. 9; coucher, 6 h. 52.

Cadavres reconnus. — Parmi les cadavres exposés à la Morgue, il en a été reconnu deux hier, dans l'après-midi.

Ce sont MM. Jean-Marie Crozier, 80 ans, journalier à Cros, quartier du Soleil, à St-Etienne, disparu depuis le 4 avril, et Jacques Lespinasse, 65 ans, cantonnier, de Frans (Ain), qui n'avait pas reparu à son domicile depuis le premier janvier.

Une folle. — Hier, à la musique de Bellecour, une femme d'une quarantaine d'années, intriguait les passants par ses gestes bizarres.

Elle était des bonbons aux musiciens pour la plus grande joie de la galerie. Dans la soirée cette femme dont les facultés mentales sont très affaiblies, a été accompagnée à son domicile à Oullins.

Aggression. — M. Alexandre Ansanay, 57 ans, quai Fulchiron, a été assailli hier soir, à huit heures, en traversant le pont de la Guillotière.

Deux malfaiteurs l'ont roué de coups, puis ils ont pris la fuite aux cris poussés par le vieillard.

Une enquête est ouverte.

qui l'avait dérobée à son patron, M. Doublier, fabricant de boîtes en carton, 142, rue Moncey.

Les agents se rendirent chez cet industriel, qui leur dit qu'en effet il se savait bien volé, mais qu'il n'avait pu découvrir le voleur. En moins d'un mois, on lui avait enlevé environ 200 kilos de colle forte et un assez grand nombre de cartons, le tout évalué à 400 fr.

En sortant de chez M. Doublier, les agents se virent adrener ce jeune homme Valensaut et arrêtèrent ce jeune homme. Valensaut opéré chez lui amena la découverte de plusieurs pots de colle forte et d'une assez grande quantité de tambours en carton pour rouler les rubans; dans la chambre de Testas les agents découvrirent 14 kilos de colle forte et divers objets dérobés dans les ateliers de M. Doublier.

Une fois les perquisitions opérées, Valensaut et Testas furent conduits à Saint-Paul et écorchés, le premier comme auteur principal du vol, le second comme complice.

UNE BONNE CAPTURE
Nous avons parlé en son temps d'un vol d'argent assez important, commis au préjudice de M. Payen, négociant, 47, rue Garibaldi.

Le service de la sûreté a arrêté hier soir l'auteur de ce vol.

A 10 heures du soir, le sous-brigadier Bouveron, à qui l'affaire avait été confiée, se trouvait rue Garibaldi, en compagnie de deux de ses hommes.

Devant le Bar français, établissement assez mal fréquenté, il aperçut un individu le nommé Bouvier, âgé de 20 ans, ébéniste, demeurant 82, rue Bossuet. Bouvier était ivre, aussi apercevant les agents qu'il connaissait, ayant déjà eu maille à partir avec eux, il les nargua et les injuria.

S'avançant vers le brigadier, il lui dit en lui montrant quelques sous : « Tu vois cet argent, il provient du vol de 500 francs chez Payen, mais les « poulards » sont trop bêtes pour m'arrêter. Je vous em... tous ! »

Bouveron lui mit la main au collet, lui donnant ainsi un formel démenti, et essaya de l'entraîner au poste. Bouvier, se débattit comme un beau diable, frappa les agents, se coucha à terre; rien n'y fit, et après quelques instants d'une courte lutte, il fut ligotté et entraîné au poste.

Là, la raison lui revint, il comprit la faute qu'il avait commise en injurant les agents, et se précipitant vers le brigadier, il se mit à pleurer, pendant qu'on l'interrogeait, à glisser dans son soutien l'portemonnaie.

Aussi, quand on le fouilla, on ne trouva sur lui que quelques sous. Il fut néanmoins gardé au poste, sous l'inculpation de scandale et d'injures aux agents.

Une heure après, Bouvier, qui se promenait encore dans la rue, fut accosté par une personne que nous ne voulons pas désigner, qui lui assura que Bouvier était bien l'auteur du vol Payen, et qu'il devait avoir de l'argent sur lui.

Cherchez bien, vous trouverez son portemonnaie, il l'avait quand il est sorti, il l'a certainement caché dans ses vêtements ou dans ses chaussures.

Le brigadier rentra au poste, se fit mener Bouvier et procéda à de nouvelles recherches. Ne trouvant rien, il dit au prisonnier de se déshabiller.

Pour enlever ses chaussures, Bouvier mit le pied sur le baquet aux immondices et un agent l'aperçut cherchant à jeter dedans un portemonnaie qu'il avait sorti de son soutien.

Il s'empara de l'objet. La bourse renfermait 21 fr. 40. ce qui restait d'un billet de 50 francs changé le soir même.

Bouvier ne put indiquer la provenance de cette somme, ni celle d'une autre dont on lui prouva plus tard l'emploi.

En effet, dans l'après-midi, Bouvier avait commandé un vêtement à un tailleur de la rue Basse-du-Port-au-Bois et lui avait remis une somme de 20 francs.

Malgré ces présomptions et les aveux faits au moment de son arrestation, Bouvier a énergiquement nié être l'auteur du vol commis chez M. Payen.

Cet individu qui jouit d'une triste réputation, ayant déjà subi plusieurs condamnations a été conduit sous bonne escorte au Palais-de-Justice et écorché.

Chronique Locale
Le Calendrier. — Samedi 16 Avril, 107e jour de l'année.

Dernier quartier le 20; nouvelle lune le 26. Soleil : lever, 5 h. 9; coucher, 6 h. 52.

Cadavres reconnus. — Parmi les cadavres exposés à la Morgue, il en a été reconnu deux hier, dans l'après-midi.

Ce sont MM. Jean-Marie Crozier, 80 ans, journalier à Cros, quartier du Soleil, à St-Etienne, disparu depuis le 4 avril, et Jacques Lespinasse, 65 ans, cantonnier, de Frans (Ain), qui n'avait pas reparu à son domicile depuis le premier janvier.

Une folle. — Hier, à la musique de Bellecour, une femme d'une quarantaine d'années, intriguait les passants par ses gestes bizarres.

Elle était des bonbons aux musiciens pour la plus grande joie de la galerie. Dans la soirée cette femme dont les facultés mentales sont très affaiblies, a été accompagnée à son domicile à Oullins.

Aggression. — M. Alexandre Ansanay, 57 ans, quai Fulchiron, a été assailli hier soir, à huit heures, en traversant le pont de la Guillotière.

Deux malfaiteurs l'ont roué de coups, puis ils ont pris la fuite aux cris poussés par le vieillard.

Une enquête est ouverte.

Ils ont volé deux portemonnaies contenant une quarantaine de francs et une riche visite à une dame qui n'a point voulu se faire connaître.

La Morgue. — Nous avons annoncé, avant-hier, la découverte d'un cadavre à la Mulatière.

Le corps qui a séjourné au moins six mois dans l'eau, était dans un état lamentable et impossible à reconnaître.

A la Morgue, M. Delaigue après un lavage sérieux, a recueilli les lambeaux de vêtements qui adhèrent encore au cadavre.

Un morceau de chemise blanche portée les initiales L. M.

De plus, les yeux étaient bandés avec un foulard blanc, bordé d'une raie bleue.

On a trouvé également une ceinture-gousset, en cuir fauve, large de cinq centimètres sur le bras droit du cadavre, un tatouage représentant une étoile.

Obsèques civiles. — Les funérailles de M. Jean Prunier, auront lieu demain, dimanche, à 9 heures 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue du Gare, 1, pour se rendre au cimetière de la Guillotière.

Les sociétaires de la Compagnie maritime du Rhône, dont M. Prunier faisait partie, sont priés d'y assister en tenue.

Les membres des Sociétés la « Philharmonique du sixième arrondissement » les « Sauveteurs médaillés du gouvernement », les « Tireurs du Rhône », « l'Union lyrique » sont invités aux funérailles purement civiles de M. Jean Prunier, limonadier, qui auront lieu demain dimanche, à 9 h. 3/4.

Bateaux à vapeur « Gladiateur ». — A l'occasion du lundi de Pâques il y aura un service promenade entre Lyon et Serrières desservant tous les ports intermédiaires.

Aller et retour dans la même journée. Départ de Lyon lundi à 7 heures du matin, de Serrières à 1 heure du soir.

Renseignements et port d'embarquement, quai Perrache sur le Rhône, entre le pont du chemin de fer et le pont du Midi.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui samedi et les soirs à 8 heures 1/4, continuation des représentations de l'opéra de Susette, opéra de grand spectacle, en 3 actes et 11 tableaux, musique de Léon Vasseur, paroles de M.M. Chivot et Duru. Décorations nouvelles de M. Le Goff.

380 costumes neufs de la maison Blot. 3 grands bords réglés par M. Rite-Papillot. Grande pantomime anglaise par Les Price, clowns créateurs à Paris. Orchestre sous la direction de M. Eug. Arnould. Artistes engagés spécialement : M. Eug. Brian, 1er chanteur des Folies-Dramatiques; M. Fanzl, des Bouffes-Parisiennes; M. Montaubry, des Nouveautés. Grand défilé du Cirque américain, 25 enfants.

A l'occasion des vacances de Pâques, matinées à 1 h. 1/2, dimanche 17, lundi 18 et mardi 19 avril, pour lesquelles on peut louer de suite.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures, et pour les cinq dernières représentations : les Cloches de Corneville, avec le concours de M. Edelin, Girard, MM. Dethuere, Belliard, Chamlin, Sylvia, etc.

La clôture de la saison ayant lieu irrévocablement lundi, nul doute que le public ne vienne en foule revoir la jolie opérette de Planquette et surtout applaudir encore une fois les excellents interprètes des Cloches de Corneville.

Dimanche et lundi de Pâques, en matinée, à 2 heures de l'après-midi et le soir, à 8 heures, les Cloches de Corneville.

Phie du Serpent. — Grands Rabais
Perdu, hier, par camionneur de la maison Mirabel, dans le parcours de la rue Mercière, rue Daboiss, place des Cordeliers et rue Pierre-Corneille, paquet enveloppé de papier noir, pesant 4 kilos, et contenant des journaux. Rapporter agence Fournier.

Pilules Suisses
Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons.

TRIBUNE DES COMITÉS
Comité radical du 1er arrondissement. — Réunion plénière du comité, ce soir à 8 h. 1/2 précises, café Villaret, place Sathonay 4.

Ordre du jour : choix des candidats aux élections municipales.

Union des républicains socialistes du IIe arrondissement. — Les membres de l'organisation sont convoqués à une réunion privée qui aura lieu samedi, 16 avril, chez le citoyen Sapin, rue Ravat, 1, à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Question du 1er mai, nomination de la commission électorale, questions diverses.

Comité central des républicains radicaux du Rhône du IVe arrondissement. — Le comité rappelle aux délégués de groupes qu'ils devront déposer leurs procès-verbaux pour la présentation des candidats aux élections municipales, le samedi, 16 courant, à huit heures du soir (dernier délai) au siège du comité.

Comité des républicains du V. arrondissement. — Réunion plénière du comité samedi 16 courant, à 8 h. 1/2 du soir, brasserie Mauri, 44, quai Jayr, à Vaise.

Ordre du jour : Compte rendu des réunions de Saint-Just et Saint-Jean. — Nomination de la commission électorale. — Vote du mandat municipal. — Désignation des candidats au conseil municipal.

Les membres honoraires sont invités à participer à ce vin d'honneur. Départ du local à huit heures et demie précises. Tenue d'hiver.

Coiffeurs. — Les conseils d'administration des deux syndicats, patrons et ouvriers, ont l'honneur de porter à la connaissance de la corporation, que c'est à partir du 17 avril prochain, que les magasins et salons de coiffeurs devront être fermés à six heures du soir le dimanche.

Harmonie du V. arrondissement. — Les musiciens sont priés d'être exacts à la répétition générale des morceaux de concours, ce soir, samedi, à 8 h. 1/2 précises, au siège. Urgent.

GYMNASTIQUE ET TIR
Société lyonnaise de gymnastique. — La société lyonnaise de gymnastique continue son concours de tir au siège social, 19, montée Saint-Barthélemy les 17, 18, 24, 25 et 26 avril.

Nous avons à signaler comme tireurs : MM. Guerry, 80 points; Mauraug, 77; Martin, 70; Serre, 65; Michaud, 64; Roman, 59; Leclercq, 56; Marchand, 52; Diehandou, 45.

La société se met à la disposition de MM. les amateurs les plus convenablement possible et les engage à faire leurs efforts pour augmenter les aspirants aux prix à décerner.

L'Éclair de Lyon. — Le conseil d'administration rappelle que le 4e concours annuel de tir de la Société commença le 8 mai prochain.

De nombreux et beaux prix seront, comme chaque année, décernés aux lauréats.

Les personnes généreuses qui désireraient encourager cette œuvre, sont instamment priées de nous faire parvenir leurs dons le plus tôt possible, l'exposition publique des prix devant se faire prochainement.

Les dons les plus minimes sont reçus avec reconnaissance.

LA CRISE ITALIENNE
Rome, 15 avril. Par suite des fêtes de Pâques, la solution de la crise ministérielle souffrira quelque retard.

LES ALLEMANDS EN FRANCE
Nancy, 15 avril. A la revue passé hier par le général Hervé, on a constaté la présence de plusieurs officiers allemands qui sont repartis dans la soirée pour Metz.

Feuilleton de L'ÉCHO DE LYON du 16 Avril (161)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MÉROUVEL

JEANNE BARFLEUR

Ce fut au tour du neveu de s'étonner. — Qu'as-tu donc, père? demanda-t-il. — Rien. — Cependant? — Une étrange ressemblance avec une personne que j'ai connue autrefois... Jacques de Brandes fit un puissant effort sur lui-même et reprit: — Comment s'appelle cette jeune fille? Sa voix était redevenue calme, presque indifférente. — Jeanne... dit l'oncle. — Pas un muscle du visage de son oncle de bougea. — Jeanne Aubin, acheva André. Un tressaillement involontaire secoua le baron, mais ce fut la durée d'un éclair. Il ne doutait déjà plus. La blessée gisant sur un grabat d'hôpital, c'était cette enfant qu'il avait embrassée, il y avait treize ans pour la dernière fois, à Barfleur et dont la trace était perdue!

C'était sa fille et la fille de Germaine, celle qu'il cherchait depuis si longtemps avec rage, avec obstination, mais en vain, celle pour laquelle il avait fouillé Paris et la France, Londres et Bruxelles! La reconnaissance. La jeune fille rappelait l'enfant qui s'en allait jambes nues et cheveu au vent, dans ses misérables guenilles, vendre le poisson d'Aubin le pêcheur. — N'a-t-elle pas de parents? demanda-t-il encore. — Si, une sœur... — Qui se nomme?... — Colette Aubin. — Tu sais leur histoire? — Elles ont été élevées dans un château... puis à la mort d'une vieille dame, l'héritière les a chassées; elles ont dû venir à Paris... chercher des places... — Il y a longtemps? — Trois mois environ. Jacques de Brandes laissa retomber les rideaux. — C'est bizarre. Mais le monde est plein d'histoires étranges. Il se rassit et affecta la plus profonde insouciance. — Et vous espérez la sauver? dit-il. — Nous l'espérons, oui. Si elle avait dû mourir, elle serait morte. Le chef répond de sa vie! — Tout à coup le baron parut se souvenir. — Peux-tu me procurer ce qu'il faut pour écrire? demanda-t-il. Un oubli à réparer. — Certes, dit André, qui se leva et sortit. Alors Jacques de Brandes se rapprocha du lit; il écarta de nouveau les rideaux

et, se penchant sur le front de neige de la blessée, il y appuya ses lèvres dans un baiser rapide et plein de passion. Son visage impassible ne laissait rien soupçonner de l'immense joie dont il était envahi. En une minute, ses années d'anxiété venaient de disparaître. Désormais, il avait retrouvé son arme. Jeanne vivait, cette Jeanne qui était sa fille. Elle était pour ainsi dire entre ses mains. Lui seul connaissait le mystère de sa naissance. Le lien rompu entre André et Germaine venait de se renouer! Il eut à cet instant fugitif une jouissance indicible. Toutes les voix du triomphe chantaient en lui. Et il éprouvait une satisfaction énorme en se disant qu'il avait eu la force de ne pas se trahir, pas même devant ce fils qu'il aimait par dessus tout et dont l'amour ne pouvait être balancé dans son cœur par celui qu'il ressentait pour l'enfant qu'un caprice du sort venait de lui rendre. Elle, mourir! C'était impossible. Cette crainte même ne lui venait pas. — Comment l'a-t-on apportée ici! demanda-t-il, lorsque l'interne reparut avec le papier et les enveloppes. — C'est aux environs qu'elle a été frappée... L'hôpital Cochin était le plus rapproché... — Et l'assassin? — Il est en fuite... — André s'exprimait avec une sorte de lassitude et presque d'ennui.

L'oncle et le neveu gardaient chacun leur secret. L'interne disposa tout sur la table qui, avec le lit et les deux sièges, formait le mobilier de cette salle aux murs blancs, sur lesquels tranchait le bois noir d'un crucifix. — Tiens, père, dit-il, c'est prêt. — Ce fut auprès du lit de sa fille, tandis qu'André, vaincu par la fatigue, s'endormait dans son fauteuil, que Jacques de Brandes écrivit ceci: « Germaine, « Jusque-là, vous m'avez résisté. « Votre orgueil vous a soutenue. « Je vous dois une confession. « Cette enfant que vous pleurez, cette enfant du crime, celle que je vous ai volée pour la cacher dans un lieu où je la croyais à l'abri des vicissitudes de la vie, une fatalité me l'avait enlevée. « Il y a longtemps de cela. « Depuis, plus malheureux que vous-même, je consacrais mon temps et le peu d'argent dont je peux disposer à la recherche de tous les côtés! « Je viens de la retrouver... « Elle est couchée sur un lit d'hôpital. « Elle y expirera peut-être. « Resterez-vous inflexible? « Plus belle que jamais, pure comme les anges, elle a subi déjà de terribles épreuves! Elle ignore tout de sa naissance et ne connaît encore ni l'homme dont le forfait lui a donné la vie, ni la femme dont sa perte empoisonne l'existence. « Mourra-t-elle victime de votre inflexible orgueil?

« C'est à vous d'en décider, à vous seule, à vous, s'mère. « JACQUES DE BRANDES. » Il plia la lettre, mit l'adresse: « Mademoiselle Germaine de Roye, au château des Essarts, par Rouvres, Orne. » Et, la glissant dans sa poche, il se leva. André s'éveilla à ce léger bruit. — Tu as fini? demanda-t-il. — Oui. — Et tu me quittes? — Il le faut. — Je ne te reverrai pas demain? — Non, dans quelques jours, le plus tôt possible. — Tache de réussir, père, dit André. Je voudrais tant te voir tranquille. — Espérons. — Bonne chance. Au moment où ils allaient se séparer, le baron se retourna: — Elle est intéressante, cette jeune fille! dit-il. — N'est-ce pas? — Et tu crois, vraiment, qu'elle vivra? — J'en suis sûr. — Adieu donc, fit le baron. Ils s'embrassèrent. La porte massive se renferma derrière Jacques de Brandes. Il était environ dix heures et demie. Au lieu de se diriger vers la rue Jacob, il courut à la gare Montparnasse. En jetant sa lettre, elle devait par-

tir par le premier train. C'était une demi-journée de gagnée, les Essarts ayant, aux frais du château, un service d'express à chaque poste. La baron marchait la tête dans les nuages. Toute son audace lui revenait. Il connaissait donc enfin ce mystère qui lui avait paru si longtemps impénétrable. Il se sentait rajeuni de quinze ans. Sa poitrine s'enflait d'une immense joie. Il voyait déjà Germaine à ses pieds, s'humiliant de nouveau et cédant enfin à ses conditions, si cruelles qu'elles fussent. Au moment où il sonnait à sa porte, le docteur Aubry en faisait autant à l'hospice Cochin. — Mon bon, dit-il à André, je viens te dire adieu. — Tu retournes chez toi? — Demain. — Et Colette?... — Hors de danger. — Grâce à toi. — Grâce à Dieu. Il a fait un miracle pour elle. Il y a des moments où, tout matérialistes que soient les médecins, je ne peux pas me résoudre à le nier. — Reste encore. — Ma foi! non. — Pourquoi? — Faut-il l'avouer? — Tu crains de devenir amoureux? (A suivre.)

CAISSE MUTUELLE des FAMILLES. Siège social : 32, rue Centrale, LYON. ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX. Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires. Tarif A, S, J, BONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. l'un. 12 TIRAGES PAR AN. Coût du bon, au comptant, 5,50 ou 6 fr. à terme. 4 fr. versé pendant 60 mois assure un capital de 4.000 fr. 2 fr. — — — — — 2.000 fr. 5 fr. — — — — — 5.000 fr. etc.

MAISON NOUVELLE. Anc^e M^o BONNEFOND. 45, G^e rue de la Guillotière. Vêtements confectionnés et sur mesure pour hommes et enfants. — Vêtements première communion. Tu ses peu de frais généraux la maison vend 25 0/0 meilleur marché que les autres maisons. PROFITS de 5 à 10% assurés, au risque. Moyen de réaliser bénéfices de 200 à 500 fr. et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis. COCHRANE and SONS, Stockbrokers 12 & 14, Cornhill, E. C. LONDRES. 8^o local en 1887, ayant été élu dans toute l'Europe.

Théâtre des Célestins. TOUS LES SOIRS A 8 HEURES et Dimanches et Fêtes en Matinée à 1 heure 1/2. LE VOYAGE DE SUZETTE. Opérette-Féerie en 5 actes et 11 tableaux, paroles de MM. CHIVOT et DURU musique de M. Léon VASSEUR. DÉCORATIONS NOUVELLES de M. LE GOFF. 350 COSTUMES NEUFS de la Maison BLOT. 3 GRANDS BALLETS Réglés par Mlle Rita Paparello, Première danseuse. G^o PANTOMIME ANGLAISE Par la troupe Price-Clowns Créateurs au Théâtre de la Gaîté. Orchestre sous la direction de M. Eugène ARNAUD. M^lle JEANNE BRÉAN M^l FRANZI M. MONTAUBRY

BON AVIS A LIRE. Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. C. LOUYRETTE, rue Mazenod, 10, LYON, achète les cardessus, vestons, pantalons, gilets, habits noirs et chaussures, etc. — Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il n'achète qu'à domicile. GUÉRISON radicale et en peu de jours, des maladies récentes ou anciennes, par les Capsules Quet. — Traitement facile à suivre, même en voyage. — Injection Quet, hygiénique, préventive et infallible dans les cas anciens. S'adresser à Lyon, à la ph^e Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. — Pommades contre les Dartres, d'une très réelle efficacité. Prix : 2 fr. le pot. — On fait des envois.

BONS DU CONGO. Tirage 20 Avril. SIX TIRAGES PAR AN. Gros lot de 200,000 francs. PRIX DU BON : 65 FRANCS. AGENCE FOURNIER, 14, Rue Confort, LYON (A L'ENTRESOL)

AU PETIT ÉLYSÉE GRAND BAL PUBLIC. Sous la direction de M. Eugène Guilloud. Vu le succès obtenu par cet établissement, qui est installé vogue du clair Claude-Bernard, il y aura bal jeudi 14 et samedi 16 courant. Ouverture à 7 heures précises. Dimanche et lundi de Pâques, ouverture à 2 heures. L'orchestre sera augmenté.

Maison de Convalescence. Mme Barthélémy, à Monplaisir, place de l'Église. — Soins aux personnes âgées ou malades. — Prend des pensionnaires en voyage.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS. France par 5 kilos. — Maison de vente, 32, rue d'Alsace, LYON.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS. EXPOSITION ANNUELLE. Pavillon de Bellecour. La 2^e Édition du Livret Officiel est en vente à partir d'aujourd'hui. PRIX : 50 CENTIMES.

INSTITUTION DE DEMOISELLES. Dirigée par M^o MIRAMAND. CLASSE ENFANTINE. LYON, Rue Servient, 18, LYON. Leçons particulières. — Préparations aux divers examens. Cette institution se recommande aux familles par son éducation soignée et ses soins les plus tendres. Elle prend des demi-pensionnaires. — Tous les soirs, de 8 à 9 heures 1/2, cours d'adultes professés par M. MIRAMAND. — Répétitions et préparation de jeunes gens au certificat d'études.

LA SAUVEGARDE. Muselière perfectionnée. Brevetée en France, en Angleterre et en Amérique. Notre muselière permet au chien de sortir la langue, de bailler, de boire, de saisir un morceau de sucre ou de pain, voire même un os qu'il pourra ronger sans danger. Le chien muni de notre muselière se jeta sur un passant avec l'intention formelle de le mordre sera réduit à fermer la bouche d'autant plus vite qu'il aura mis plus de vivacité dans l'agression. PETITS DOCKS DU COMMERCE. LYON, 12, rue Confort, Lyon.

VIENT DE PARAÎTRE LE Cicérone de Lyon (7^e ÉDITION). Contenant : la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices de paix dont elles dépendent. Le service de tramways et cars-Ripert, bateaux et omnibus desservant les environs de Lyon. PRIX : 10 Centimes. EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER. LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON.

BOURSE DE LYON Du 15 Avril 1892. FONDS D'ÉTAT. 3 1/2 Français... 96 70. Crédit Lyonnais... 756 87. 5 0/0 Amortissable... 100 00. Obligat. 4 1/2 1883... 100 00. Italien 5 0/0... 89 20. Banque ottomane... 553 75. Espagne 4 0/0 ex. 69 27. Banque P.-Autric. 440 00. Hongrie 4 0/0 ex. 69 27. Société Lyonnaise... 615 00. Autriche 4 0/0 75... 147 00. Russie 4 0/0 62... 289 00. — 4 0/0 97... 617 50. — 5 0/0 79... 617 50. — 4 0/0 80... 93 45. Lombard-Vénitien... 216 25. — 4 0/0 90... 92 70. Méridionale... 308 00. D. C. Ottom. S. D. 19 75. Nord de l'Espagne... 151 87. Dette égypt. an. 493 50. Obligat. ottom. 462 50. Portugal 3 0/0... 26 65. Canal de Suez... 1046 25. — 4 1/2 0/0 1889... 421 00. Crédit foncier... 308 00. Crédit mobilier... 308 00.

BOURSE DE PARIS Du 15 Avril 1892. DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE. COURS DE CLÔTURE. 3 0/0... 96 80. 3 0/0 nouveau... 96 80. 3 0/0 amort. ex. 97 75. 4 1/2 1883... 105 70. TÉLÉGRAPHIQUE PRIVÉE. CLÔTURE D'HIER. VALEURS. COURS D'AUJOURD'HUI. DERNIER COURS. 96 85. 3 0/0 Français... 96 87. 96 90. 3 0/0 nouveau... 96 85. 96 90. 105 67. 4 1/2 Fr. (1883)... 105 70. 89 70. 3 0/0 Italien... 89 62. 89 10. 59 15. 3 0/0 Espagne... 59 25. 58 55. 26 50. Portugal... 26 65. 66 35. 491. Dette Egypt. unif. 491. Banque de France... 1185. 1183. 102. Banque d'Alsace... 102. 102. 758. Crédit Lyonnais... 758. 757. 441. Banque Ottomane... 555. 555. 442. Banque d'Autriche... 442. 442. 1470. Paris-Lyon-Méd... 1470. 1466. 617. Autrichiens... 617. 617. 215. Lombards... 215. 216. 150. Saragossa... 150. 152. 601. Nord Espagne... 601. 605. 2761. Suez... 2761. 2767. 96 1/4. Consolidé... 96 1/4.

APRÈS BOURSE Du 15 Avril. 8 0/0 français... 96 90. Douanes... 452 50. — 4 1/2... 492 75. — 4 5/0... 492 75. Italien... 89 10. Alpines... 137 50. Extérieure... 58 58. De Beers... 345 00. Hongrois... 93 12. Tabacs... 348 12. Russie 1891... 75 50. Panama... 145 1/2. — consolidé... 92 43. Cheques Lond... 145 1/2. Orient... 66 87. — à vue... 35 10. Portugal... 26 75. — s/Bar... 121 90. Turc... 19 12. — Pétersb... 252 50. Egypte unifiée... 491 25. — Vienne... 209 00. — privilégié... 482 50. — Amst... 206 06. Banque Ottom... 554 37. 3 0/0 franc... 96 87. COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 15 Avril 1892. ACTIONS. Tréfil... 371. N.-E. Hongrois... 512 50. Alpines... 138 50. Furstemberg... 127. Charis... 127. Lenteira... 127. Huta-Bankowa... 820. Chaup-d'Or... 27. OBLIGATIONS. N.-E. Hongrois... 512 50. Furstemberg... 127. Potterdorf... 127. Lots Turcs... 820. Suez... 27.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 15 Avril 1892. Nombre SORTES. France. Espagne. Pérou. Italie. Russie. Hongrie. Chine. Canton. Japon. Tussah. Poux. 51 Organs... 14 1 1 15 3 4 1 2 2 9 4284. 28 Trames... 51 2 2 2 2 2 2 2 2 2 1983. 11 Grèges... 8 1 12 6 16 4 10 12 2 5925. 4 Diverses... 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2. 1 Robines... 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2. 4 Laine... 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2. 159 27 21 130 820 110 20 271 411597. BALLETS PESÉS. 3 Organs... 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 70. 28 Trames... 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 140. 68 Grèges... 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3400. Diverses... 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2. 73 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 3610. Ballots conditionnés depuis le 1^{er} du mois... 1932. Ballots pesés depuis le 1^{er} du mois... 1058. MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAISE. — 15 Avril 1892. Bœufs. — Amènes, 327; vendus, 307; renvoi 20. — Prix payés : de 110 à 156 fr. les 100 kilos, droits d'octroi non compris. Veaux. — Amènes, 1048; vendus, 1048. — renvoi, 00. — Prix payés : de 90 à 110 fr. les 100 kilos, droits d'octroi compris. Marché animé, bonne marchandise, prix ordinaires. MARCHÉ DE LA VILLETTE Du 15 Avril 1892. Veaux. — Amènes, 485; vendus, 469; poids moyen, 76. 1^{re} qualité, 200; 2^e qualité, 186; 3^e qualité, 169. — Prix extrêmes, de 130 à 216. Vente calme.

ÉTAT-CIVIL DE LYON. INHUMATIONS. Premier arrondissement. — Antoinette Borget, s. p., 15 ans, morte de la Butte, 5, f. 9 h. — Tyne-Prat, cavalier au 8^e cuirassiers, hôpital Villemanzy, f. 3 h. Deuxième arrondissement. — Veuve Peysson, née Chenevieve, rentière, 60 ans, rue des Archers, 16, f. 7 h. — Marie Journet, dévidienne, 55 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Epoque Jacquemont, née Colombet, s. p., 22 ans, rue Saint-Hélène, 11, f. midi. — Louis Baud, 8 ans, rue Centrale, 12, f. 2 h. Troisième arrondissement. — Augusta Privat, 6 mois, route de Vienne, 65, f. 7 h. — Veuve Montonen, née Eymn, rentière, 63 ans, quai de la Guillotière, 16, f. 9 h. — Annette Gérard, 10 mois, rue Garibaldi, 202, f. 1 h. — Louis Chataux, 8 mois, rue de la Vigilance, 4, f. 3 h. Quatrième arrondissement. — Bon Ferrer, 10 ans, place du Commandant-Arnaud, 1, f. 3 h. Cinquième arrondissement. — Eugène Dietze, rentier, 75 ans, montée des Epies, 2, f. 2 h. Sixième arrondissement. — Louis Morel étudiant, 17 ans, place Morand, 12, f. 9 h. — Jean Chapt, teinturier, 30 ans, rue de Séze, 31 et 33, f. 5 h. — Lucie Companin, 3 ans, rue du Parfait-Silence, 7, f. 3 h.

VERMOREL. A VILLEFRANCHE (Rhône). 350 1^{er} prix et médailles. — Décoration du Mérite agricole. Pulvérisateur (ÉCLAIR) Contre le MILDIOU Et la Maladie des Pommes de Terre. L'ÉCLAIR, n^o 1, 40 fr. L'ÉCLAIR, n^o 2, 30 fr. LA TORPILLE de 1892. NOUVELLE SOUFFREUSE. DEMANDER LES TARIFS. Dépôt à Lyon chez MM. RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie. AVIS. Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Écho de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents. Le Rédacteur-Gérant : G. VITROU. IMPRIMERIE A. WALTNER ET C^o. Rue Belle-Cordière, 14, Lyon. CARTES DE VISITE A LA MINUTE. Livrées en boîte à filets or. Le cent, 1 ligne 1 50 | Le cent, 4 lignes 2 25 | 3 1 75 | 5 2 50 | 3 2 | Par la poste: 30 cent. en sus. Cartes de visite GRAVÉES, depuis 3 fr. le cent. Avis important. — Il ne sera pas donné suite aux commandes non accompagnées de leur montant.